



DECISION n° 1
Du Collège des Commissaires sportifs

Suite à la sortie de route du concurrent n° 29 dans l'ES1, le collège des commissaires sportifs décide d'attribuer un temps forfaitaire aux concurrents bloqués :

Le temps forfaitaire de : 6'25 : 00 est attribué aux concurrents :

N° 30-31-32-33-34-35

Le temps ci dessus sera réajusté à l'issue de l'ES 3.

Affiché à CHERVEUX, le 20 août 2023 à 11 h15

Le Président du Collège
Dominique JOUBERT
14860/1106

Membre du Collège
Catherine CONDEMINE
56617/1018

Membre du collège
Gilles CHABERNAUD
13554/1101